# DEC171852DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160633DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 :

Vu la décision DEC151290 du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5308, intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, dont le directeur est M. François-Loïc COSSET :

Vu la décision DEC160633DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## Décide

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC160633DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc COSSET, délégation de signature est donnée à M. François Vandenesch, Directeur adjoint, à Mme Nathalie Alazard-Dany, Professeur, à Madame Cécile Monnier-Oudin, ingénieure d'études et à Mme Nathalie Jacquet, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc Cosset, délégation de signature est donnée à M. Charles Auffray, Directeur de recherche, à effet de signer les actes relatifs à son projet de recherche e-TRICKS.

### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2017

Le délégué régional Frédéric Faure